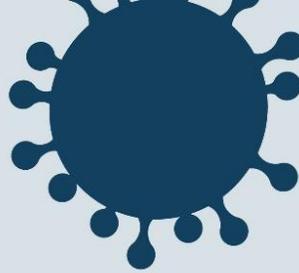




Trajectoire pour les usagers nécessitant un examen d'échographie cardiaque pour les patients de la zone COVID de l'urgence majeure, des soins intensifs (2^e et 6^e) et du 2^e étage

1. Remplir la requête d'échocardiogramme avec toutes les informations obligatoires ainsi que le niveau d'isolement de l'utilisateur.
2. Faxer la requête au # suivant : 418-227-8134 avec la mention du lieu physique de la demande. Le service de cardiologie fera analyser la demande par le cardiologue, par la suite, le service confirmera en appelant #37800 pour Urgence COVID, #36000 pour l'USI (6^e), #34400 pour l'USI (2^e), #32000 pour 2e étage pour les informer à quel moment sera l'examen ainsi que la préparation s'il y a lieu.
3. Pour toutes les demandes : Elles seront analysées par un cardiologue afin de savoir si l'examen se déroulera au chevet ou au département.
4. **Au département** : Pour les usagers avec protection gouttelettes/contact + protection oculaire : Ils devront être dirigé par le brancardier avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection) à la salle d'échographie # 21. Après l'examen, l'utilisateur sera accompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection).
5. **Au chevet** : Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire : Le technologue autonome en échographie ou le cardiologue se déplace au chevet avec l'appareil de la salle #21 avec l'équipement de protection requis (masque de procédure, blouse, gants et lunettes de protection).
6. **Au département** : Pour les usagers à protection aérienne/contact renforcée. Ils devront être dirigés par le brancardier avec l'équipement de protection requis (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection) à la salle d'échographie #21. Après l'examen, le patient sera accompagné par le brancardier toujours avec l'équipement de protection requis (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection).
7. **Au chevet** : Pour les usagers à protection aérienne/contact renforcée : Le technologue autonome ou le cardiologue se déplacera au chevet avec l'appareil de la salle #21 avec l'équipement de protection requis soit (masque N-95, blouse, gants et lunettes de protection).



Pour le transport des usagers qui doivent aller au département :

- Le personnel soignant doit préparer et amener l'usager à la sortie de la zone.
- Faire porter un masque à l'usager, lui demander de procéder à l'hygiène des mains et placer une couverture sur le fauteuil roulant ou la civière et en recouvrir l'usager.
- Le brancardier doit revêtir un ÉPI propre (selon l'isolement du patient) pour reconduire l'usager.
- Pour l'examen, l'usager restera sur la civière et retournera à l'unité sur celle-ci.
- Au retour à l'unité, le brancardier laisse l'usager à l'entrée de la zone et les infirmières le prennent en charge.
- L'infirmière doit désinfecter la civière dans la chambre avec des linges d'oxyvir avant de la ressortir de la chambre.

Désinfection de l'appareil ou de la salle d'examen.

Pour les usagers à protection gouttelettes/contact + protection oculaire

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer la lingerie et désinfecter la salle tout ce qui a été touché par l'usager ou par le personnel. Disposer selon les procédures habituelles en gouttelettes/contact. Voir pj.
- **Au chevet** : Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil selon la procédure habituelle en gouttelettes/contact. Voir pj.

Dans le cas d'une précaution aérienne/contact renforcée

- **Au département** : Immédiatement après le départ de l'usager, retirer les fournitures et la literie immédiatement après le départ de celui-ci. Attendre le changement d'air (1h45) avant d'effectuer la désinfection de type Contact par l'équipe de l'hygiène et salubrité.
- **Au chevet** : Disposer selon les procédures habituelles en aérienne/contact renforcée. Immédiatement après l'examen, nettoyer l'appareil mobile selon la procédure habituelle aérienne/contact renforcée. Voir p. j.

*** Les examens seront lus en priorité. Il sera de la responsabilité du médecin prescripteur d'en assurer le suivi.